ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeudi 28 novembre 1901 (7 frimaire an 110 de la République), 332e jour de l'année, 67e jour de l'automne, 18e jour de la lune.

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Révision des listes électorales

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il vient de faire distribuer, au domicile de chaque électeur, un extrait de l'inscription sur la liste électorale, afin qu'il puisse vérifier les indications qui le concernent.

Les bulletins susceptibles de modifications devront être retournés à la Mairie (Bureau des Elections), dans le plus bref délai possible.

Un électeur inscrit sur qui n'aurait pas reçu de bulletin de révision doit se considérer comme ne figurant pas sur les listes électorales, et, par suite, comme non inscrit, même dans le cas où il aurait été inscrit sur celles arrêtées au 31 mars 1901.

Les réclamations et demandes en inscriptions seront reçues à la Mairie (Bureau des Elections), du 2 janvier au 7 février 1902, dernier délai.

Entre gendre et belle-mère

Le *Journal de Roubaix*, qui, chacun le sait, a le privilège des informations sensationnelles et... exactes, dit à propos de la scène que nous avons relatée dans notre numéro d'hier, que Mme Mahut, belle-mère de l'agent Desmet, a reçu deux balles dans le corps. Il cite l'endroit où se trouvent les balles, raconte que le docteur a sondé les plaies, qu'il n'a pu *encore* extraire les balles, etc.

Il y a une raison majeure qui s'oppose à l'extraction des balles, c'est que la victime, dont « *l'état s'est aggravé dans la soirée* », n'en a reçu aucune.

A part cela..... l'information précise du bien *informé* est exacte.

Hier après-midi, M. Squivée a procédé à une enquête sur cette affaire et a entendu plusieurs témoins.

En compagnie du docteur Bole, il s'est rendu à l'habitation de la belle-mère, où il a été constaté aucune blessure résultant d'une balle de revolver existant sur le corps de Mme Mahut.

Du reste, les quatre balles tirées par Desmet sont retrouvées dans la cour, une seule est restée dans l'épaulette de Mme Mahut porte deux contusions provenant de la poussée qui lui a été donnée contre un corps dur.

D'après l'enquête ouverte par la police, il paraît que la femme de Desmet avait acheté, il y a quinze jours, un revolver chez M. Lien, armurier, rue du Pays, qui le lui avait chargé à blanc. Il paraît s'était rendu, le lendemain matin, au poste du 3e arrondissement, où elle avait fait demander son mari.

Ce fut un autre agent qui vint lui parler et qui parvint à la calmer.

Quelques jours après, une scène de pugilat éclatait à la gare du Pile, et Desmet y était fort malmené.

Il y a, dès lors, paraît-il, devenue impossible pour l'agent.

M. Marion, commissaire central, a soumis à M. le maire de Roubaix un arrêté de révocation concernant l'agent Desmet, cette proposition a été envoyée hier à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

Leurs hommes

Nous avons annoncé, hier, l'arrestation d'une bande de faux monnayeurs, qui se livraient à la fabrication et à l'émission de fausses pièces de 2 et 1 franc.

Parmi les quatre inculpés, nous relevons les noms des frères Roger, Auguste et Leon, demeurant rue de Douai, 1.

Ces deux hommes, fabricants de monnaie illicite étaient deux fervents serviteurs de l'U. S. et P.

Aux récentes élections cantonales, ils se livraient à une propagande efficace en faveur de M. Motte qu'ils accompagnaient au bureau de la rue d'Hem, tout en insultant les socialistes, notamment le citoyen Aimé Morel, conseiller municipal, de fausaires, voleurs, crapules, etc.

Nous constatons, — sans commenter, — cette fumeuse justice immanente des choses dont parlait Gambetta, qui vient bien cruellement donner une leçon aux pitoyens vereux de l'U. S. et P., en mettant en relief les vertus civiques de leurs hommes.

OUTRAGES A AGENT ET IVRESSE. — Le nommé Louis E..., tisserand, a été arrêté dans cette rue, mardi après-midi, pour outrages à l'agent Franchomme et ivresse.

LA HOTTE A SAINT-ANTOINE? — L'agent de police Carrette Jules, a trouvé hier matin, vers 11 heures et demie, une montre de dame en nickel qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

— Mardi soir, vers 6 heures, l'agent de police Lebon a trouvé rue Marquisat, un fichu en soie qu'il tient à la disposition de qui l'a perdu.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Léon Allart et Cie, Adan Léonard, 21 ans, homme de peine, demeurant à Wattrelos, a reçu un engrenage sur la main droite.

Le docteur Druesne a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez M. Hercelle Leruste, à Tourcoing, Delmotte Achille, 17 ans, calfeutreur, demeurant rue du Fort, 116, s'est blessé au pouce gauche avec une cisaille.

Le docteur Playoust a prescrit un repos de 6 jours.

— Chez la Compagnie des Tramways, Lefebvre Adolphe, 26 ans, graisseur, demeurant rue d'Iena, 34, a eu l'auriculaire droit pris dans un organe de son métier.

Le docteur Lepoutre a prescrit un repos de quelques jours.

— Chez la Chromographie artistique du Nord, Cornille Oscar, 17 ans, margeur, demeurant rue du Fontenoy, 110, s'est fait une entorse au poignet gauche en soulevant une caisse.

Le docteur Ballenghien a prescrit un repos de 4 jours.

— Chez la Chromographie artistique du Nord, Catry Esther, 14 ans, apprentie estampeuse, demeurant à Tourcoing, s'est fait une plaie à la main droite en tombant.

Le docteur Ballenghien a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez la Chromographie artistique du Nord, Geernaert Hortense, 21 ans, découpeuse, demeurant à Wattrelos, a reçu le chariot de son métier sur le genou droit.

Le docteur Ballenghien a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez MM. Charles et Alphonse Screpel, Millescamps Delphin, 67 ans, secheur, demeurant à Mouvaux, ressent une douleur dans l'épaule, à la suite d'un effort.

Le docteur Godefroy a prescrit un repos de 8 à 10 jours.

— Chez M. Arthur Lefebvre, Wullems Alfred, 20 ans, menuisier, demeurant rue du Bois, 18, s'est fait une entorse du poignet gauche en déchargeant du bois.

Le docteur Picquet a prescrit un repos de 7 à 8 jours.

— Chez Mme veuve Delabois et Walbaum, Planquette Alfred, 39 ans, homme de peine, demeurant rue de Romi, 57, s'est blessé à la main droite en chargeant des fûts.

Le docteur Butruille a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez M. Crépelle Fontaine, Boone Charles, 30 ans, raboteur, demeurant rue Saint-Maurice, cour Vronne, 2, a eu le pouce gauche écrasé par une tôle.

Le docteur Ballenghien a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez M. Etienne Motte et Cie, Dejode Gilles, 39 ans, rattacheur, demeurant à Wattrelos, s'est contusionné le pouce gauche contre le ressort de son métier.

Le docteur Leplat a prescrit un repos de 6 jours.

— Chez M. Adolphe Lesur, Codron Céline, 22 ans, gazeuse, demeurant rue Saint-Jean, s'est blessée au genou droit en tombant.

Le docteur Druesne a prescrit un repos de quelques jours.

— Au service de la voirie. Fyne Oscar, 34 ans, garde d'écurie, demeurant cour des Pompiers, s'est blessé au pouce droit en chargeant du charbon.

Le docteur Delattre a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez M. Emile Roussel, Catteau Edouard, 61 ans, teinturier, demeurant rue de l'Epeule, 140, s'est fait une hernie en soulevant une pièce de tissus.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 8 jours.

Une vie Nouvelle

Asthmathiques dont la vie n'est qu'un long martyre, employez, sans hésiter, la Poudre Louis Legras. En moins d'une minute, cette merveilleuse poudre, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieillards bronchites. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

Sports

TIR NATIONAL. — Voici le résultat du concours bi-mensuel du dimanche 24 novembre 1901, à 200 mètres et entre sociétaires.

Nombre de balles tirées 435 ; nombre de balles en cibles, 98 % ; nombre de visuels, 20 %.

Haut nombre : 1er prix, Florimond Provoyeur ; 2e, Auguste Catteau ; 3e, Alfred Dorez ; 4e, Victor Dewailly.

Bas nombre : 1er prix, Jules Glorieux ; 2e, Jules Grard ; 3e, Floris Salembier.

Le Comité rappelle que la liste d'adhésion au banquet sera close le mercredi 27, à 7 heures du soir.

Banquet payé par la caisse, quote-part de 5 francs par invité.

Réponse au stand ou chez M. Art. Desrousseaux, 62, rue de l'Alouette.

Théâtres et Concerts

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Couvreur.

Jeudi 28 novembre 1901. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures. — Spectacle offert aux dames.

LE DIABLE *ou le Comte de Saint-Germain*, grand drame en cinq actes, de MM. Delacour et Lambert Thiboust.

Le spectacle commencera par : L'HISTOIRE D'UN SOU, comédie-vaudeville en un acte, de MM. Clairville et Thiboust.

Prix ordinaire des places.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 27 novembre 1901

Naissances. — Olga Leman, rue de Croix, 8. — Marie Ségard, rue Saint-Jean, 9.

Décès. — Henri Cuvelier, 1 jour, rue Blanchemaille. — Zoé Grulois, 27 ans, rue Inkermann, 53. — Angèle Bouche, 2 mois, rue de Naples, cour Marcq, 5. — Félix Dumortier, 34 ans, rue Blanchemaille. — André Roger, 7 ans, rue de Valmy, 50.

TOURCOING

Conseil Municipal

Après la discussion sur la demande de classement des rues particulières, le Conseil a examiné l'affaire suivante sur laquelle nous avons dit que nous reviendrions :

Proposition de révision des taxes de location et autres perçues à l'abattoir — M. Massard, rapporteur, donne lecture du rapport des commissions réunies des Finances et des Halles et Marchés :

Dans sa dernière séance du 12 novembre, le Conseil municipal a reçu communication d'un rapport de l'Administration qui faisait ressortir l'insuffisance des taxes appliquées à l'Abattoir, en égard aux charges qu'il impose à la Ville.

Ce rapport, dont les conclusions ont été adoptées, avait été renvoyé aux commissions des Finances et des Halles et Marchés, afin de rechercher, de concert avec l'Administration, les modifications qu'il conviendrait d'apporter au mode actuellement en vigueur.

Avant de donner connaissance des conclusions prises par ces commissions, il y a lieu d'exposer l'état actuel de la question.

Lors de la mise en exploitation de notre Abattoir public, le 1er mai 1866, le droit d'abattage qui avait été fixé par l'article 4 du décret du 31 août 1858, comportait la taxation par tête de bétail, et le taux appliqué était de :

Par bœuf, vache, génisse et taureau.	4 fr. 50
Par veau gras.	1 50
Par petit veau.	0 75
Par mouton, brebis, etc.	0 75
Par porc.	2 »

Cette taxe d'abattage par tête pour le bétail sacrifié à l'abattoir était indépendante du droit d'octroi et, en 1874, les viandes abattues provenant de l'extérieur furent taxées d'un droit de vérification de un franc par cent kilogrammes, toujours en sus du droit d'octroi ; cette taxation était destinée, en somme, à placer sur le même pied de égalité le boucher utilisant l'abattoir et celui se fournissant à l'extérieur.

Après avoir énuméré les divers changements que subit la taxation, l'abattoir, dit le rapporteur, nous coûte chaque année 31.217 francs ; il rapporte seulement 8.102 francs ; nous laissons donc de ce chef une perte de 23.115 francs et la taxe de un franc cinquante est loin d'être équivalente.

Il est donc légitime de réclamer de notre abattoir un produit plus en harmonie avec les nécessités actuelles et les frais qu'il nous impose.

En conséquence, les Commissions des Finances et des Halles et Marchés sont d'avis que la taxe d'abri et d'abattage, d'inspection et de plombage soit portée de 50 centimes à un franc cinquante, les cent kilogrammes.

La boucherie à Tourcoing se trouvera ainsi placée dans une situation encore plus favorable que celle qui lui est faite à Roubaix et à Halluin, où ce droit est de deux francs.

D'autre part, les quantités de viandes introduites à l'extérieur sont toujours importantes et constituent la moitié de la consommation générale de la Ville. Aussi avons-nous pensé qu'en nous appuyant sur le texte de l'article 69 de la loi du 25 juin 1898, il était légitime d'étendre l'application des mêmes charges imposées à l'abattoir aux viandes de provenance extérieure.

Le rapporteur prie le Conseil de prendre la délibération suivante :

1. Le droit d'abri et d'abattage établi par une délibération du Conseil municipal du 16 décembre 1892 est et demeurera abrogé à partir du 1er janvier 1902.

2. Il sera perçu à partir du 1er janvier 1902, une taxe d'inspection, d'abri, d'abattage et de plombage de 1 fr. 50 par 100 kilogrammes sur toutes les viandes introduites en ville, ou sortant de l'abattoir, les abats et issues, non imposés à l'octroi étant seuls exceptés. Ces droits seront perçus en même temps que ceux d'octroi.

Pour la viande de cheval, la taxe ci-dessus sera réduite de moitié.

Le rapporteur en arrive ensuite au tarif de location qui est pratiqué à l'abattoir pour les divers locaux loués à des personnes exerçant des industries annexes à l'abattage du bétail : tripiers, boyaudiers, fondeurs de suifs, marchands de cuirs etc.

Actuellement, le prix de la location par jour revient aux dix occupeurs à un taux infime.

C'est ainsi que pour trois ateliers servant de fondoirs à suifs et de magasins, le premier est loué à 66 centimes par jour, le deuxième 38 centimes le troisième, 35 centimes. Deux ateliers de triperies sont loués respectivement à 30 centimes et 37 centimes par jour. Un atelier de boyaudier, 24 centimes, un atelier pour le traitement du sang 37 centimes, trois magasins sont loués, le premier, à 43 centimes par jour, le deuxième à 33, le troisième à 12 centimes. C'est dérisoire ; aussi les Commissions des Finances et des Halles et Marchés proposent au Conseil de décider ce qui suit :

1. Le prix de location des ateliers ou magasins servant aux tripiers, suifiers, boyaudiers, marchands de cuirs, en un mot, le prix de location de tout local situé au rez-de-chaussée, sera de neuf francs par mètre carré et pour un an. En outre, dans les locaux reliés à la canalisation d'eau potable, des compteurs particuliers seront installés et l'eau consommée sera payée par les locataires au service des eaux.

2. Le prix de location des greniers servant à emmagasiner les fourrages exclusivement reste fixé à trois francs par mètre carré et par an.

3. Afin de garantir la salubrité de l'Abattoir, il est expressément interdit de mettre à la fonte dans les fondoirs et autres locaux, des suifs autres que des suifs frais ; la mise en trempe des suifs dans l'eau additionnée d'acide sulfurique ou de tout autre produit chimique est aussi absolument interdite ; l'introduction de ces divers produits dans l'abattoir par les locataires est prohibée.

4. Les résidus provenant des boyauderies, triperies, fonderies, devront être désinfectés complètement chaque jour et il est interdit de brûler aucun de ces résidus dans les foyers existant dans les locaux de l'abattoir.

5. Les suifs et cuirs verts déposés dans les locaux loués à cet effet ne pourront pas y séjourner au-delà de huit jours.

Enfin, en terminant, le rapporteur propose la création d'un droit dit de cheville, et soumet la délibération suivante :

1. Il est créé à l'abattoir public un droit dit de cheville, qui sera acquitté, en dehors du droit d'abri et d'inspection, par les chevilleurs pratiquant la vente en gros dans l'abattoir, ou en demi-gros, la vente au détail restant, bien entendu, interdite dans cet établissement.

La quotité de ce droit est ainsi fixée :

Par tête de gros bétail (bœuf, vache, taureau, génisse. 1 franc.

Par tête de veau gras et de porc, 0 fr. 50.

Par tête de mouton, 0 fr. 25.

Les conclusions de ce rapport sont votées sans aucune observation.

M. le maire déclare alors la session close et dit que la discussion du budget aura lieu dans une quinzaine de jours.

LES VŒUX

M. Duvillier émet un vœu pour l'installation du gaz rue du Clinquet.

M. Masurel-Leclercq demande que la canalisation du gaz soit également établie rues La Fontaine et Ingres.

Le citoyen Decavèle dépose les vœux suivants :

1. Que le dernier train de Menin, le soir, arrête au « Blanc-Seau ».

2. Il rappelle le vœu émis pour la construction d'un abri au passage à niveau du Blanc-Seau.

3. Que la Compagnie des Tramways électriques soit invitée à prendre des mesures pour qu'en temps de pluie les voyageurs des plates-formes ne soient pas arrosés par les gouttières.

Le citoyen Voogt demande que l'administration municipale intervienne pour empêcher la vente du poisson et de la viande avariés.

M. Dron répond que la création de deux postes de sous-inspecteurs des denrées alimentaires est décidée. Un concours a eu lieu pour le choix des candidats, mais aucun d'eux n'a été jugé apte à remplir dignement ce service. On y pourvoiera le plus tôt possible.

M. Lefebvre demande la création de deux nouveaux postes d'agents de police à la Croix-Rouge.

M. le maire dit que les ressources financières de la Ville ne permettent pas la création de nouveaux emplois. On remaniera le service de manière à exercer une surveillance plus rigoureuse dans ce quartier.

Le citoyen Quivron réclame un peu plus de repos pour les préposés d'octroi qui sont trop surmenés, par suite du non-remplacement des employés congédiés ou décédés.

M. le maire déclare que si l'on n'a pas procédé au remplacement des postes vacants, c'est en prévision de la suppression de l'octroi, qui pourrait être demandée par la population ou le Conseil comme cela se fait dans d'autres villes et pour ne pas avoir trop de fonctionnaires à caser, dans ce cas-là.

« Si les employés ont des réclamations à faire, ajoute M. Dron, ils n'ont qu'à venir me trouver » ; et la presque unanimité du Conseil de répondre : « Ils ne le feront pas par crainte des représailles. »

Le directeur de l'octroi ne jouit guère de l'estime de la plupart de nos édiles, comme on voit.

Enfin, M. Leplat réclame une augmentation de traitement pour les éboueurs.

La séance a pris fin à 11 h. 25.

AUX ELECTEURS DU TRIBUNAL DE COMMERCE. — A la dernière heure, nous apprenons qu'un groupe important de petits commerçants a décidé de prendre part à l'élection de dimanche prochain.

Des candidats sont déjà désignés. Toutefois, on nous a prié d'attendre jusqu'à demain pour publier leurs noms. Nous pouvons cependant dire que cette liste, composée entièrement d'éléments socialistes, a reçu l'approbation générale des commerçants à qui elle a été soumise.

ACCIDENT A LA GARE. — Dans un chantier de la nouvelle gare, mercredi matin, vers 11 heures, un terrassier, Henri Barbé, 49 ans, domicilié à Mouscron, rue Saint-Antoine, qui travaillait pour le compte de M. Auguste Frot, entrepreneur, en soulevant un rail, a eu le bout du doigt majeur gauche écrasé.

Le docteur Duquennoy a prodigué ses soins au blessé qui a ensuite été reconduit à son domicile et subira une incapacité de travail d'un mois.

PARTI OUVRIER. — ASSEMBLEE GENERALE. — Dimanche prochain, 1er décembre, à 5 heures précises du soir, Assemblée générale du Parti ouvrier, chez le citoyen Anselme Desmettre, rue de la Croix-Rouge, 56.

Ordre du jour : Renouvellement du Comité exécutif. — Choix d'un candidat aux élections législatives.

Nous avertissons les camarades que le citoyen Jules GUESDE a promis de faire une conférence à une date très rapprochée, qui sera indiquée ultérieurement.

CHORALE OUVRIERE. — Dimanche prochain, 1er décembre, à 4 heures du soir, réunion de la « Chorale Ouvrière », chez le citoyen Constant Flament, 75, rue du Brun-Pain.

— Dans le même local, à 6 heures du soir, grande soirée chantante au bénéfice d'un soldat.

Les organisateurs invitent les camarades socialistes à assister en grand nombre à cette fête humanitaire.

UNE REPRESENTATION DE LA TROUPE DU THEATRE DE LILLE. — On nous annonce pour samedi prochain 30 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, à la Salle des Fêtes, place Leverrier, une représentation de LA FILLE DU REGIMENT, par la troupe du Grand-Théâtre de Lille, avesc le concours de M. et Mme Mikaëlly, premiers sujets.

Ordre du spectacle : LA CHAMBREE, comédie. — LA FILLE DU REGIMENT, opéra-comique.

La représentation aura lieu avec l'orchestre du théâtre de Lille (direction Bourdette).

Avec de tels éléments, toute réclame est inutile. Nous nous contenterons de conseiller à nos concitoyens de se munir de billets à l'avance.

La location sera ouverte dès samedi matin, à 8 heures.

ÉTAT CIVIL

DE TOURCOING

Naissances. — Beulque Andrée, rue Louis Lefebvre, 19. — Bernard Alphonse, rue Fin de la Guerre, 199. — Wiart Emile, rue de Lorraine, 18. — Flourquin Hélène, rue des Trois-Pierres, 100. — Gillard Alphonse, rue de la Croix-Rouge, 29. — Dufourmont Marguerite, rue Turgot, 1. — Gauthelet Paul, rue Augereau, 24. — Dumoulin Emilienne, rue de l'Epidémie. — Duhamel Henri, rue du Niol, 11. — Delmarange Augustine, rue du Dragon, 92. — Desimpelaere Jeanne, rue de l'Epinette. — Lahousse Eléonore, rue du Cimbale, 112. — Demeulemester Emile, rue du Halot, 10. — Dupont Olga, rue de Calais, 10. — Vanwynsberghe Alphonse, rue du Tilleul, 65.

Décès. — Lorthiois Germaine, 9 mois, place Leverrier, 1. — Coraille Louis, 79 ans, rue Nationale, 122.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 27 novembre 1901

Présidence de M. MARTIN, vice-président

LA FRAUDE A LILLE. — Des préposés de la régie, en tournée, jeudi soir, remarquaient, vers huit heures, rue Saint-Etienne, en face d'un établissement tenu par Mme Delannoy, une voiture qui stationnait. Ils s'informèrent auprès de deux hommes qui montaient le véhicule et ils acquirent la certitude que leurs soupçons étaient fondés : la voiture contenait deux bonbonnes de genièvre pour le transport desquelles aucun titre de régie ne pouvait être représenté.

Alphonse Joly, épicier, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, et Désiré Vandebabeele, journalier, demeurant rue de Cambrai, sont, en conséquence, poursuivis pour fraude aux droits de régie.

Le tribunal les condamne en chacun cinq cents francs d'amende.

UNE VENGEANCE D'AMOUREUX EVINCE. — Henri Fava, ouvrier agricole, à Thumeries, n'apparaît pas comme sujet très recommandable ; il est mal noté et se trouve mêlé à deux condamnations.

Rien ne donnant, dès lors, que M. Augustin Cogez, un vieillard de 84 ans, eût opposé un refus catégorique au projet d'union que Fava avait rêvé d'accomplir avec la belle-fille de M. Cogez.

Le tempérament d'Henri Fava empêcha l'amoureux éconduit de se faire une raison, et il résolut de se venger. C'est ainsi que, dimanche soir, il se rendit chez Cogez, enfonçait la porte d'entrée, monta ensuite à la chambre du vieillard, qu'il brutalisait avec une lâcheté inouïe, lui cognant la tête sur le lit, sur des planches.

Le grand âge de la victime de Fava a fait craindre un moment une issue fatale ; à l'heure actuelle le danger est écarté, mais le malheureux n'a pu se présenter à l'audience correctionnelle que s'est tenu par le garde-champêtre.

Henri Fava est également coupable de rébellion il se battit furieusement contre les gendarmes qui venaient pour l'appréhender, et il réussit même à passer les chaînes qui lui étaient destinées autour du cou de l'un des pandores qu'il aurait infailliblement étranglé si on ne l'avait enfin maîtrisé.

Henri Fava fera six mois de prison.

LES VOLS AU CAMION A ROUBAIX. — Gustave Leclercq, de Roubaix, est un des adroits professionnels de ce genre de vol. L'agent de police Carrette l'a arrêté, ces jours-ci, place Chevreul, au moment où le hardi voleur venait de s'emparer d'un morceau de tissu sur une voiture en stationnement.

Une perquisition opérée au domicile de Declercq fit découvrir un autre coupon d'étoffe de provenance également suspecte et qui fut ensuite reconnu comme produit d'un vol antérieurement signalé à la police.

Le tribunal s'est montré justement sévère et il a condamné Gustave Declercq, — un repris de justice, cela va sans dire, — à six mois d'emprisonnement.

J'airemarqué ceci : Quand je suis parfumée Au savon du Congo, je suis toujours aimée.

Tribune Socialiste

Le Congrès socialiste d'Aniche

Magnifique réunion plénière des groupes du P. S. F. — Résolutions importantes. — La prospérité du Parti socialiste français. — Adhésion définitive des groupes socialistes révolutionnaires de la 3e circonscription de Valenciennes. — Le Banquet Socialiste. — La réunion publique.

Dimanche 24 novembre a eu lieu à Aniche, dans la vaste salle de réunion de la *Maison du Peuple*, mise gracieusement à la disposition du P. S. F. par le Syndicat des verriers, le VIe Congrès fédéral du Parti Socialiste Français (Nord et Pas-de-Calais).

Soixante-trois groupes étaient représentés à raison de un délégué par 50 cotisants, ou fraction de 50 ; c'est-à-dire par 71 délégués.

Le citoyen Maurice Monier, secrétaire fédéral, ouvre la séance du matin, à dix heures. La vérification des pouvoirs avait eu lieu dans une première réunion de huit heures et demie à dix heures.

Dans la partie de l'enceinte réservée au public socialiste, prennent place 150 adhérents environ désireux d'assister aux travaux du Congrès.

Il est donné lecture de la correspondance et des télégrammes d'excuses des citoyens Basly, Gahide et Cordier, empêchés.

Le citoyen Monier remercie les citoyens Renaudel et Léon Parsons, délégués par le Comité général au Congrès ; il les salue au nom des socialistes du Nord et du Pas-de-Calais. Il adresse également ses remerciements et son salut fraternel aux camarades Ballet et O. Deguise qui sont venus représenter au Congrès la Fédération socialiste de l'Aisne. On sait que la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais et de l'Aisne échangent des délégués à chacun de leurs Congrès.

FORMATION DU BUREAU

Le Congrès acclame comme président le citoyen Renaudel ; assesseurs, Ballet et Florent Evrard, secrétaire général de la section lensoise. Le citoyen Maurice Monier remplit les fonctions de secrétaire.

Après les remerciements du président, la parole est donnée au secrétaire pour la lecture du rapport sur la situation morale et matérielle du Parti.

En voici quelques extraits : ... Il est une constatation qui je veux faire avec vous, c'est le magnifique résultat donné par les élections cantonales pour le candidat du P. S. F.

Nous avons eu, malgré nos efforts, malgré nos tentatives de conciliation avec les socialistes d'une organisation voisine, nous ne pûmes arriver à faire adopter dans les cantons où nous étions solidement et sérieusement organisés, l'unité de candidature.

Notre première expérience électorale n'en a pas moins été couronnée du plus beau succès.

A Lens, le candidat du Parti, Basly, obtenait 11.657 voix contre 1.003 à son adversaire.

A Béthune, au Conseil d'arrondissement, notre ami Prévost réunissait 1.601 suffrages dans un canton où pour la première fois notre drapeau était courageusement déployé.

A Carvin, le citoyen Houssin serrait de près son concurrent bourgeois au Conseil d'arrondissement par 3.589 voix contre 3.678.

A Douai-Ouest, Goniaux mettait en ballottage ses adversaires par 2.171 voix contre 2.434 au plus favorisé.

A Douai-Sud, le citoyen Gallet, malgré une vive campagne de calomnies et de trahison, réunissait 1.467 voix.

A Guines enfin, ma candidature de principe au Conseil général réunissait 300 suffrages environ parmi une population jusque là foncièrement hostile à nos idées.

Au Conseil d'arrondissement, les candidats du Parti Socialiste Français, Moché et Duval, réunissaient, dans le canton de Douai-Nord, 2.000 voix ; à Denain, plus de 3.000 ; à Bouchain, plus de 1.000 et à Marchiennes, un millier environ.

Il convient d'ajouter que partout nos candidats avaient affiché et distribué un programme très nettement socialiste révolutionnaire, affirmant hautement la nécessité d'une transformation collectiviste de l'état social actuel.

Luttant pour la première fois — ne laissant prise à aucune équivoque, — la jeune Fédération du Nord et du Pas-de-Calais réunissait près de 30.000 voix qui pour plus d'un tiers ont été acquises par la propagande active et intelligente de ses candidats.

Tout dernièrement encore, dans le canton de Douai-Ouest, notre camarade Goniaux, si courageux et si vaillant, augmentait de plus de 200 voix le patrimoine socialiste de la région urbaine de Douai qu'il portait à 2.400 voix environ.

... La propagande, nous la continuons quotidiennement. Toutes les semaines au moins une fois, souvent deux, nous nous donnons pour mission d'aller porter la doctrine dans une nouvelle commune et nous choisissons toujours les milieux les plus réfractaires à nos idées. C'est ainsi que nous avons créé « *les ruelles socialistes* » auxquelles nous espérons donner un très grand développement.

Le canton Ouest de Douai a déjà été visité ; ce sera demain le tour du canton de Carvin où notre ami Cordier prépare une tournée ; puis viendront les cantons de Douai-Nord, Douai-Sud, Valenciennes, etc...

..... Pour le recensement exact de nos forces, je dois dire, citoyens, qu'en dehors des 53 groupes représentés à Lyon et sans compter les groupes de Denain, — nous avons à notre actif les nouveaux groupes de Puisieux, Bethune, Roost-Warendin, Dechy, Douchy, Arras (Libre-Pensée), Annay-sous-Lens, Méricourt, Montigny-en-Gohelle, Sallaumines, Valenciennes, Onnaing, Quarouble, etc..., et un nouveau journal hebdomadaire de Valenciennes : *L'Avant-Garde*. »

Quant aux cartes distribuées l'année dernière, elles sont au nombre de 1938 ; 9910 timbres ont été délivrés. (Aniche et la 3e circonscription de Valenciennes non compris.)

Des applaudissements unanimes accueillent la lecture du rapport.

DISCUSSION DE L'ORDRE DU JOUR

1. *Doit-on admettre des camarades appartenant à d'autres organisations politiques?*

La résolution suivante a été votée :

« Considérant que le Socialisme est l'expression théorique des intérêts et des aspirations du prolétariat organisé en parti de classe en dehors de tous les partis bourgeois.

« Le militant socialiste, s'il peut à la rigueur, participer à un acte d'ensemble des partis démocratiques réunis pour défendre les libertés républicaines, et, par conséquent, adhérer aux organisations provisoires formées en vue de cet objet ; ne peut faire adhésion à un Comité qui — en temps de période électorale — soutiendra un programme et un candidat différents de ceux du groupe socialiste dont il fait partie.

Signé : Escoffier, F. Evrard, M. Monier.

2. *Un adhérent du P. S. F. peut-il faire partie du Conseil d'administration d'un journal étranger au parti socialiste?*

La résolution suivante a été votée :

« Considérant que subventionner un journal bourgeois est une action qui a pour résultat le renforcement de la classe bourgeoise ; le Congrès estime que les militants ont le devoir de solidariser leurs efforts pour la diffusion et au besoin la création d'organes de propagande se réclamant exclusivement des principes socialistes.

Signé : *Nivet-D.*

3. *Examen des propositions soumises au Comité général et relatives à la participation de Millerand aux fêtes franco-russes. Ordres du jour Cipriani, Vierne, Renaudel, Wilm, Géraulit-Richard, Revelin, etc....*

La discussion se localise entre deux motions : la motion Renaudel, appuyée par l'auteur, et par le citoyen Escoffier ; et une autre motion du citoyen Maurice Monier, dont voici le texte :

Considérant que le principal effort du prolétariat socialiste, à la veille des élections législatives, doit tendre à doter le Parti d'un programme conforme aux réalités économiques.

La Fédération du Nord et du Pas-de-Calais du P. S. F., réunie à Aniche le 24 novembre 1901,

Tout en donnant mandat à ses délégués au Comité général de faire une déclaration de principes conforme à l'esprit de la motion Renaudel, c'est-à-dire répudiant comme indigne d'un socialiste la participation aux fêtes données en l'honneur du bourreau des socialistes russes.

Décide cependant de voter l'ordre du jour pur et simple, afin que le cas Millerand ne soit pas inscrit à l'ordre du jour du prochain Congrès de Tours.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins trois voix.

LE BANQUET

Après la séance du matin a lieu, salle Lefort, un grand banquet de 110 couverts, sous la présidence des citoyens Renaudel et Parson.

Au dessert, l'*Internationale* a été chantée par notre ami Beugnet, de Lens.

SEANCE DU SOIR

A 2 heures et demie, les travaux du Congrès reprennent sous la présidence du citoyen Parsons, avec les mêmes assesseurs.

Les questions suivantes ont été abordées et résolues :

4. *Les questions des cartes et des timbres.*

5. *Paiement régulier des cotisations.*

Le Congrès décide de fixer à 0 fr. 30 le prix des cartes afin de faciliter le paiement, du droit de 0 fr. 50 sur chaque carte que prélève le Comité général. Il décide, en outre, qu'à l'avenir les cartes seront payées comptant, et les timbres au fur et à mesure de leur apposition.

6. *Organisation des comités de communes, de cantons, de circonscriptions et d'arrondissements.*

Le Congrès décide que dans le plus bref délai possible, ces comités seront organisés. Déjà les comités de communes existent, les comités électoraux des dernières élections cantonales prendront l'initiative de la création des comités cantonaux et les Congrès appelés à choisir les candidats aux prochaines élections législatives éliront les comités de circonscriptions et d'arrondissements.

7 *impression des statuts, règlements, et manifestes du Parti.*

Le Congrès donne mandat au secrétaire de faire imprimer le plus tôt possible les statuts votés au Congrès de Lyon et les statuts fédéraux. Les fédérations voisines pourront sur leur demande en recevoir au prix de revient.

8. *Propagande, rédaction et distribution des brochures.*

En dehors de la bibliothèque circulante, qui va être créée par le Comité général, la Fédération chargera quelques-uns de ses militants de rédiger des brochures de propagande, notamment en ce qui concerne l'instruction intégrale, sur laquelle une brochure importante sera écrite par le citoyen J. D. Elles seront distribuées au cours des conférences et tournées de propagande.

8. *Attitude du parti vis-à-vis des religions. — Les Droits de la femme dans la Société.*

Une longue discussion s'engage sur ce sujet. Le Congrès est unanime à reconnaître que les militants socialistes, dès leur entrée dans le Parti, doivent mettre leur vie privée en conformité avec leurs principes.

Les motions suivantes sont votées :

« *Considérant que la doctrine socialiste s'appuie sur les données de la Science qui exclue toute possibilité d'une intervention divine dans les mobiles humains, et qu'elle est, par conséquent, en contradiction absolue avec les diverses religions révélées.*

Considérant que c'est surtout en conformant son attitude et sa vie à ses principes, que le militant socialiste donne des gages à son parti,

La Fédération du Nord et du Pas-de-Calais du P. S. F. réunie à Aniche le 24 novembre,

Décide de ne sanctionner que les candidatures de ceux de ses membres qui, depuis leur entrée dans le Parti auront maintenu l'accord entre leurs actes et leurs principes.

Et félicite son délégué au Comité fédéral d'avoir pris l'initiative d'une proposition de loi tendant à obliger les prêtres à réclamer le double consentement du père et de la mère pour baptiser ou faire communier un enfant. »

Signé :
Maurice MONIER.
Léon ESCOFFIER.

« Le Congrès invite les militants à porter dans leur foyer la propagande antireligieuse et à chercher à arracher leurs compagnes à la nuit cléricale ; il invite en outre les élus socialistes à la Chambre à demander la revision de tous les articles de la loi bourgeoise restreignant les libertés de la femme. »

Signé : MONIER.
RENAUDEL.

10. *Elections législatives. Mesures à prendre pour la désignation des candidats dans les divers arrondissements.*

Les Comités d'arrondissements sont invités par le Congrès à faire connaître dans le plus bref délai possible les circonscriptions où ils sont décidés à lutter aux prochaines élections législatives.

11. *Modifications au règlement.*

Quelques modifications au règlement fédéral sont adoptées ; notamment, sur la proposition des groupes de Dorignies tendant à exiger que les candidats du P. S. F. soient adhérents depuis un an au moins à une organisation socialiste.

ENTREE DES DELEGUES DE DENAIN

A ce moment une délégation des groupes socialistes révolutionnaires de la région Denain-Valenciennes demande à être entendue par le Congrès. Elle se compose du citoyen MINOT, conseiller d'arrondissement et adjoint au maire de